

Fondation pour les musiques actuelles "Les Docks"
Assainissement de la situation financière
Demande d'un crédit spécial pour le deuxième semestre 2007
Avenir de la salle

Préavis N° 2007/28

Lausanne, 10 mai 2007

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit spécial de 780'500 francs pour assainir la situation financière de la Fondation pour les musiques actuelles et pour en assurer le fonctionnement au cours du deuxième semestre 2007 ; elle confirme et précise son projet pour l'avenir de la salle des Docks.

2. Historique

2.1 Préambule

Avant de rappeler l'historique et d'évoquer l'avenir de la salle des Docks, il est utile de préciser que les premiers soutiens institutionnels aux musiques actuelles ont été apportés par le secteur "socio-culturel" dans les années 80. Ces soutiens représentaient à l'époque la principale alternative aux opérateurs privés de diffusion de ces musiques. La Dolce Vita, née suite aux revendications de Lôzane bouge, est vite devenue un véritable haut lieu européen du rock. S'il est vrai que cette dernière a été incontestablement un lieu phare de la vie culturelle et sociale locale et régionale pendant près de quinze ans et qu'elle a largement contribué à la notoriété de la Ville de Lausanne sur le plan de la musique rock entre 1985 et 1995, il faut admettre que cette salle fait aujourd'hui partie du passé. Les courants musicaux ont en effet changé, le public qui fréquentait les lieux a vieilli et le public cible des musiques actuelles des années 2000 ne l'a quasiment pas connue. La salle des Docks ne se revendique pas l'héritière de la Dolce Vita, cette revendication n'ayant d'ailleurs plus lieu d'être aujourd'hui. Les Docks entendent construire leur histoire propre avec le public d'aujourd'hui et de demain.

2.2 La Dolce Vita

Le 5 mai 1984, le Conseil communal accepte le préavis n° 120¹ qui permet la création d'un cabaret pour jeunes par la transformation des locaux de la rue César-Roux 30 et alloue un crédit de Fr. 150'000.– pour les travaux. Le 12 avril 1985, la Dolce Vita, gérée par l'association Koprock, fondée en 1982, ouvre ses portes. Sept ans plus tard, Koprock emploie six salariés, trente personnes sont défrayées et des dizaines de bénévoles font de ce lieu une des institutions phare de la musique rock en Suisse.

¹ BCC 1984, partie I, pages 586 - 594

Dès 1995, des divergences importantes apparaissent entre les défenseurs du monde strictement associatif et ceux qui déjà parlent de professionnalisation de la structure. Entre 1995 et 1997, le conflit entre ces deux tendances éclate et va de pair avec une baisse importante de la fréquentation.

En février 1999, un comité de crise de l'association Koprock soumet à la Municipalité un plan de sauvetage de la Dolce Vita et demande un soutien financier extraordinaire de Fr. 150'000.-. Le 22 avril 1999, la Municipalité refuse cette demande. Le 15 juin 1999, le Tribunal du district de Lausanne octroie un sursis concordataire de six mois renouvelable à l'association Koprock, dont les dettes se montent, au 4 mars 2000, à Fr. 588'946.-. Cette affaire se conclut grâce à l'acceptation par les créanciers d'un projet de concordat à 10 %, que la Ville a payé en rachetant tout le matériel technique de la Dolce Vita. Le dernier litige avec un créancier est finalement réglé en mars 2002.

Parallèlement, d'anciens membres de l'association Koprock créent l'association " ... E la nave va " et entendent reprendre la gestion de l'ex Dolce Vita sur des bases associatives identiques à celles qui avaient fait le succès de Koprock à ses débuts.

2.3 Avant-projet pour une nouvelle salle (1999 – 2001)

Dès le mois d'avril 1999, la direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation réunissait de nombreux acteurs compétents de la scène musicale de la région lausannoise autour de deux tables rondes. A l'issue de cette large consultation, la DEJE met en place un comité de projet dont le mandat est le suivant :

- permettre aux jeunes créateurs de se former ;
- proposer un concept global de soutien aux différentes musiques actuelles jouées sur scène ;
- favoriser l'accueil de groupes locaux, régionaux et internationaux.

Ce comité de projet s'est réuni une dizaine de fois, il a dressé un état des lieux, défini un public cible et envisagé une structure organisationnelle pour une future salle.

Les travaux de ce groupe aboutissent à la conclusion que Lausanne, malgré la multiplication des lieux privés, ne dispose pas d'une véritable plate-forme culturelle "live" pour les musiques actuelles, qui couvre tous les courants musicaux ; ce comité de projet estime qu'il y a lieu de créer une fondation, garante de la présence de la plupart des mouvances des musiques actuelles sur scène à Lausanne. La Municipalité fait sienne cette conclusion et autorise, en avril 2000, ce comité à lancer un concours de projets pour l'exploitation de l'ancienne Dolce Vita sise à la rue César Roux 30. Trois projets ont retenu l'attention des membres du comité de projet qui, après audition de deux candidats, se prononce à l'unanimité en faveur de celui présenté par Emmanuel Gétaz, qui lui paraît le plus professionnel et cadrant le mieux avec la volonté de la Ville. Le 6 septembre 2000, une conférence de presse présente le projet retenu. Entre-temps le déménagement du garde-meuble communal de la rue Saint-Martin à Perrelet laisse entrevoir la possibilité de créer cette nouvelle scène des musiques actuelles dans ces locaux.

Quatre bureaux ont été conviés à participer au concours sur invitation "Musiques actuelles sur scène à Lausanne – Rue St-Martin 18". En mars 2001, après délibération du jury, le 1^{er} prix a été attribué au bureau ATM, architectes associés Sàrl à Lausanne. Le dossier, mis à l'enquête publique, a suscité plusieurs oppositions relatives à l'absence d'aménagement de places de stationnement et à de possibles nuisances sonores engendrées par une scène musicale. Le plan partiel d'affectation (PPA) datant de 1960 ne permettant que des affectations de type artisanal et de dépôt, le projet a été retiré par la Municipalité et abandonné.

2.4 Un grand trou noir ? (2001 – 2002)

A la suite de l'abandon du projet de Saint-Martin, soit de l'été 2001 à la fin de l'année 2002, les interventions ont été nombreuses tant au niveau du Conseil communal, des milieux concernés que de la presse pour réclamer énergiquement une nouvelle salle pour les musiques actuelles. Sous le titre évocateur "Musique rock à Lausanne : une salle ou deux ? ou : un nouveau club de rock en 2060", Diane Gilliard interpellait la Municipalité

le 26 juin 2001². Dans sa réponse³, la Municipalité réaffirmait que malgré l'abandon du projet de St-Martin, elle était acquise à la diversité musicale et que le projet de salle dédiée aux musiques actuelles (appelée à l'époque "New Dolce Vita Club") ne remettait pas en cause la proposition d'E la nave va d'ouvrir un cabaret rock, compte tenu des objectifs différents poursuivis par les animateurs de cette association. Elle concluait enfin en soulignant que "le concept de base de fédérer autour d'une fondation à vocation culturelle les musiques actuelles jouées sur scène reste un objectif de la Municipalité qui recherche d'autres lieux".

2.5.1 Les Docks - Projet Théâtre des Roseaux (2003 – 2005)

En automne 2002, des discussions ont eu lieu entre la direction de la culture, du sport et du patrimoine et celle de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (DEJE) en vue du transfert du dossier. En effet, de nombreuses voix se faisaient entendre pour demander que le soutien aux musiques actuelles soit rattaché aux autres domaines de la culture et ne soit plus spécifiquement considéré comme destiné à un jeune public ; seul devait rester à la DEJE le projet d'un club rock.

C'est à cette époque que l'occasion d'acheter le Théâtre des Roseaux de l'Arteplage de Neuchâtel s'est présentée permettant de trouver enfin une solution au lancinant problème de manque de scène pour les musiques actuelles. Cependant les conditions de liquidation d'Expo 02 exigeaient des décisions rapides car le site devait être libéré au plus tard au mois de mars 2003 et la Ville de Lausanne n'était pas la seule intéressée à l'acquisition de cet objet.

Conformément aux discussions précitées, le soutien aux musiques actuelles sur scène a été transféré au service de la culture afin de fédérer les musiques actuelles sur scène autour d'une fondation, de rechercher de nouveaux lieux, de dégager toutes les synergies possibles et d'ancrer clairement ce domaine dans la politique culturelle voulue par la Ville. Quant au projet d'un club rock rassemblant les jeunes de 15 à 30 ans, lié aux mouvements associatifs, il est resté sous la responsabilité du service de la jeunesse et des loisirs. Ce projet, mené de concert avec l'Association E la nave va, s'est provisoirement concrétisé dans les locaux de l'ancien cinéma Romandie, en attendant la construction d'un club sous les Arches du Grand-Pont (futur Sonic).

Dans le même temps, la Municipalité donnait son accord au rachat du Théâtre des Roseaux dans le but de le convertir en salle de concert pour les musiques actuelles et décidait de demander un crédit supplémentaire d'un montant de Fr. 300'000.– pour cette opération⁴. C'est un montant total de Fr. 292'658.80 qui a été déboursé pour l'acquisition du Théâtre des Roseaux, soit Fr. 236'720.– pour l'achat (TVA incluse) et Fr. 55'938.80 pour les frais de transport et la fourniture de containers.

Il a été décidé d'implanter le Théâtre des Roseaux dans le quartier de Sévelin, soit plus précisément à Sévelin 34. L'emplacement choisi semblait idéal et ce à plusieurs égards. En effet, non loin se trouvent le Centre d'art scénique contemporain – Arsenic ainsi que le Théâtre Sévelin 36. L'image culturelle du quartier allait ainsi être renforcée. S'agissant d'un terrain appartenant à la Commune de Lausanne, il présentait en outre l'avantage d'être situé dans un quartier où la densité d'habitants est faible.

La Fondation pour les musiques actuelles (FMA) a vu le jour le 3 avril 2003. Selon ses statuts (art. 3), elle a pour but de promouvoir les musiques actuelles sur scène à Lausanne, de contribuer à la création et à l'exploitation d'un Espace des musiques actuelles sur scène à Lausanne, d'en élaborer la conception et de participer à sa réalisation, sa gestion, sa promotion et son développement, de promouvoir l'image culturelle de la Ville de Lausanne et de garantir une utilisation pertinente des subventions.

² BCC 2001, Tome I, séance no 9 du mardi 26 juin 2001, p. 688

³ BCC 2003, Tome I, séance no 2 du 11 février 2003, pp. 112-115

⁴ BCC 2003, Tome I, séance no 10/2 du 30 juin 2003, pp. 872-908 – Préavis 2003/24 – crédits supplémentaires pour 2003 (1^{ère} série)

Fin avril 2003, un nouveau concours pour la direction de l'Espace des musiques actuelles sur scène à Lausanne a été lancé par le Conseil de la FMA. Après un examen attentif des onze dossiers déposés, ledit Conseil décidait de confier la transformation du Théâtre des Roseaux en une salle de musique live, son lancement et son exploitation pour trois ans à Emmanuel Gétaz confirmant ainsi son choix de 2001. Son projet de plate-forme culturelle axée sur les musiques actuelles live, en lien étroit avec les divers milieux artistiques et écoles d'arts de la place a remporté les faveurs des membres du Conseil.

De l'été 2003 à la fin de l'automne 2005, le Conseil de fondation a tenu de nombreuses séances. Il a, en collaboration avec le directeur désigné, aidé à trouver différents sponsors pour l'équipement de la salle devisé à un million, proposé l'organisation d'un concours à un journal de la place destiné à trouver un nom pour la nouvelle scène (Les Docks) et sélectionné le futur logo de la salle.

De son côté, le directeur a, durant les trois ans qui ont précédé l'ouverture de la salle des Docks, suivi de près la réhabilitation du Théâtre des Roseaux en collaboration avec le service immobilier, responsable de la construction du nouveau lieu. Celui-ci après avoir présenté une étude succincte de faisabilité en février 2003, a préparé, en collaboration avec la fondation, un projet déposé à l'enquête publique le 3 juin 2003.

C'est ce projet qui, sur la base d'une partie des soumissions rentrées ou devis estimatifs, a permis d'effectuer une demande de crédit d'ouvrage de Fr. 2'660'000.– en juillet 2003, adoptée par le Conseil communal en octobre de la même année.⁵

Ce crédit devait être à même de couvrir les frais de construction des travaux de génie civil, gros œuvre, installations techniques et aménagement intérieurs de la partie immobilière de l'ouvrage. La FMA, quant à elle, devait financer les équipements d'exploitation, bars, scène, décors, éclairage, etc. Suite à diverses oppositions, le chantier n'a cependant pu débuter qu'en avril 2005, au lieu de l'automne 2003 initialement prévu.

La fondation a mandaté un bureau d'architecte qui, sous l'impulsion du directeur des Docks, a remanié et fait évoluer le projet. Ces modifications ont nécessité une enquête complémentaire.

La construction, menée en un temps record de 7 mois, a permis une ouverture de la salle le 1^{er} décembre 2005. Toutefois, le coût final de ce projet s'est avéré considérablement plus onéreux qu'escompté. En mai 2005 déjà, en réponse à une interpellation de Mme F. Longchamp intitulée "Théâtre des Roseaux : état de la situation"⁶, la Municipalité a annoncé un dépassement du budget alloué. Les coûts supplémentaires bien que limités au maximum, ont été générés par l'évolution du projet, les hausses légales entre 2003 et 2005, les divers et imprévus (sous-évalués au budget à 0,8 % du coût des travaux), les conséquences liées au planning trop contraignant, qui ont nécessité des mises en œuvre provisoires pour permettre l'ouverture de la salle à la date souhaitée et finalement des exigences supplémentaires au moment de l'obtention du permis d'exploiter, permettant aux Docks d'être en parfaite conformité, notamment en matière de sécurité.

Le dépassement ayant fait l'objet d'une demande de crédit complémentaire de Fr. 930'000.– par le préavis 2006/29⁷ on se référera à ce préavis pour l'historique et la description détaillée de ce dépassement.

2.5.2 Les Docks – l'ouverture (2005)

Très attendue depuis de nombreuses années, c'est le 1^{er} décembre 2005 que la nouvelle scène lausannoise de musiques actuelles, baptisée entre-temps "Les Docks", a officiellement ouvert ses portes au public pour un premier concert.

⁵ BCC 2003-2004, Tome II, séance no 14 du mardi 28 octobre 2003, pp.353-374.

⁶ BCC 2004-2005, Tome II, séance no 20 du mardi 12 avril 2005, p. 921

⁷ BCC 2006, séances no 7 du mardi 21 novembre 2006 et no 8 du mardi 5 décembre 2006.

A la tête des Docks, l'on trouvait à côté du directeur, une responsable de la programmation, un responsable d'exploitation et un administrateur.

Les objectifs clairement affichés pour ce lieu étaient les suivants :

- fédérer les milieux musicaux sur des projets liés aux musiques actuelles (créations, concerts, festivals, expositions, workshops, promotion et échange d'information),
- ouvrir la salle aux groupes suisses en vue d'un travail de préparation pour des concerts sur des grandes scènes (répétitions, travail des lumières, etc.), ainsi que pour réaliser des enregistrements ou des tournages de clips vidéo,
- tisser des liens étroits avec les écoles professionnelles de musique, d'art, des métiers du spectacle, de graphisme et d'audiovisuel, pour développer des créations entre diverses disciplines artistiques,
- offrir aux élèves des écoles des possibilités d'initiation au monde de la musique, de la scène et du métier d'artiste,
- offrir des concerts de niveau régional, national et international à des prix accessibles.

Les principaux courants musicaux devaient y être présentés : le rock, la pop, le songwriters, le hip-hop et les urban beats ainsi que la world, la soul et le blues, alors que d'autres courants musicaux tels les fusions jazz et les expériences musicales y seraient invités.

Durant les trois premières semaines d'exploitation, soit jusqu'au 24 décembre 2005, un public souvent très nombreux et varié a découvert la salle qui a suscité l'enthousiasme notamment s'agissant de son aménagement (qualité de vue et d'audition).

2.5.3 Les Docks - première année d'exploitation (2006)

Si après deux mois d'exploitation le bilan pouvait être qualifié de positif tant au niveau de la programmation que des recettes, il n'en restait pas moins que la situation financière était fragile. Notamment la dette occasionnée par les frais d'équipement/d'installation de la salle non couverts, soit Fr. 200'000.– sur un million environ pesait sur les comptes de la fondation. Néanmoins une solution semblait avoir été trouvée par la conclusion d'un crédit et l'ouverture d'une ligne de crédit auprès d'une banque de la place permettant de payer les factures en suspens.

Le budget, révisé au 14 juin 2006 et remis aux membres du Conseil de la FMA, prévoyait une perte de Fr. 11'282.50, sans les amortissements. Les recettes bars et concerts étaient moins bonnes qu'attendues. Les assurances données au Pool des clubs lausannois (fermeture de la salle à 2h00 du matin et non-programmation de soirées DJ, exception faite du foyer), ceci malgré une licence de discothèque qui autorisait une ouverture jusqu'à 4h00, ont certainement été de lourds handicaps. En outre, les groupes locaux programmés rassemblaient un public moins nombreux et moins consommateur.

D'autres défauts ont été constatés, auxquels il s'agit de remédier (quartier un peu excentré et dédié en partie à la prostitution, manque de signalétique, éclairage à améliorer).

En outre, des problèmes de relations et de communication au sein de l'équipe ont rapidement dégénéré en conflit ouvert avec la direction au cours de l'été 2006. Après que les personnes concernées eurent été entendues par une délégation du Conseil de la FMA, celui-ci a constaté de profondes divergences au sein de l'équipe et n'a pu que prendre acte de la démission de plusieurs collaborateurs. Le directeur a été maintenu dans ses fonctions ; cependant, la confiance entre la direction et une partie du Conseil de la FMA était désormais entamée.

Dans le courant du deuxième semestre, la situation financière délicate s'est révélée plus mauvaise qu'attendue. C'est la raison pour laquelle la directrice de la culture, du logement et du patrimoine, donnant rapidement suite à

une motion du Conseil communal, a décidé de commander un audit sur Les Docks à une fiduciaire de la place ; un comité de direction a également été créé pour suivre de plus près les responsables de la salle⁸.

2.5.4 Les Docks – premier trimestre 2007

Suite aux conclusions provisoires de la fiduciaire chargée de l'audit laissant apparaître un déficit d'exploitation de plus de Fr. 420'000.– pour l'année 2006, le directeur des Docks a été remercié avec effet immédiat le 17 janvier 2007. L'administrateur de la salle, engagé en octobre 2006, a été nommé directeur ad intérim.

Fin janvier 2007, les conclusions définitives de l'audit financier des Docks étaient connues. Le rapport de la fiduciaire daté du 5 février 2007 mettait en évidence une importante perte au bilan d'un montant de Fr. 598'065.14 pour l'année 2006. Ce montant comprenait d'une part une perte pour l'exercice 2006 de Fr. 523'443.66 et d'autre part une perte reportée pour 2005 de Fr. 74'621.48. Estimant que la gestion avait été déficiente, l'audit concluait également que : "la subvention versée par la Ville de Lausanne est insuffisante. [...] Pour autant que les perspectives budgétaires puissent être réalisées et sans tenir compte des charges non monétaires, la fondation aura besoin d'une somme de plus de Fr. 900'000.– pour qu'elle puisse régler ses arriérés et assurer ses engagements financiers jusqu'à la fin de l'année 2007".

Au vu de ces résultats et pour éviter une fermeture qui aurait eu des conséquences catastrophiques (artistes à défrayer, salaires à payer, désaffection du public, etc.), un crédit supplémentaire, 1^{ère} série 2007, d'un montant de Fr. 393'000.– a été accordé par la Commission des finances du Conseil communal le 5 février 2007. Cette somme comprenait :

- Fr. 237'000.– pour les salaires et charges sociales de janvier à juin 2007,
- Fr. 103'000.– afin de rembourser une partie des dettes dues au 31.12.2006,
- Fr. 53'000.– permettant le paiement de l'indemnité de départ du directeur des Docks qui bénéficiait d'un contrat de travail à durée déterminée jusqu'au mois de mars 2008.

3. Situation financière actuelle

La situation décrite ci-dessus montre que dès l'ouverture de la salle, en janvier 2006, la situation financière, fragile dès le départ, s'est dégradée. Si les causes de cette détérioration sont diverses, un des principaux problèmes relevés, tant dans les conclusions de l'audit financier effectué par BDO Visura (page 10 "...la subvention versée par la Ville de Lausanne est insuffisante") que dans l'expertise sur les musiques actuelles réalisée par Daniel Rosselat en décembre 2006 (chap. 6 Recommandations "...en d'autres mots, si la vocation de ce lieu est réaffirmée avec une priorité pour l'ambition artistique et une limitation du type d'activités potentiellement lucratives, il faudra assumer une hausse de la subvention"), est l'insuffisance notoire de la subvention communale.

Le montant annuel de Fr. 100'000.– octroyé dès le démarrage des Docks à titre de subvention, et alors déjà jugé insuffisant par certains, est fondé sur une pure et simple reprise du montant de la subvention versée à l'époque à l'ancienne "Dolce Vita".

Grâce au crédit supplémentaire de Fr. 393'000.– octroyé pour couvrir les dépenses indispensables jusqu'en juin 2007, l'exploitation de la salle a pu être poursuivie. Une partie des dettes à court terme a pu être réglée et des plans de paiements ont été conclus avec certains créanciers. Si la situation a pu être stabilisée, elle reste cependant plombée par le solde de la dette qu'il n'est pas possible de rattraper. Comme la Municipalité l'a annoncé dans la demande de crédit supplémentaire, il s'agit maintenant de repartir sur des bases saines, ce qui devrait permettre d'aboutir, à fin 2007, à un résultat conforme à la réalité de l'exploitation d'une telle salle. A cet

⁸ BCC, à paraître

effet, la Municipalité demande un crédit spécial de Fr. 330'500.– pour solder le passé et assainir complètement le montant des dettes à court terme au 31.12.2006 encore ouvert à ce jour. Ce montant se décompose de la manière suivante :

créanciers divers (arrondi)	Fr.	240'300.–
charges sociales	Fr.	70'200.–
impôt à la source	Fr.	20'000.–

Par ailleurs, conformément aux estimations faites dans le cadre de l'audit et en se basant sur le fonctionnement des trois premiers mois de 2007, un montant de Fr. 450'000.– est nécessaire pour assurer le fonctionnement des Docks du 1er juillet 2007 au 31 décembre 2007. Ce montant est estimé de la manière suivante :

Budget pour l'exercice 2007

Concerts

Recettes billetterie	Fr.	921'000.–	
Charges concerts	Fr.	<u>- 1'223'000.–</u>	
Pertes concerts			Fr. - 302'000.–

Recettes bars	Fr.	500'000.–	
Charges bars	Fr.	<u>- 174'000.–</u>	
Bénéfice bars			Fr. 326'000.–

Recettes vestiaires	Fr.	20'000.–	
Charges vestiaires	Fr.	<u>- 10'000.–</u>	
Bénéfice vestiaires			Fr. 10'000.–

Produits locations + sponsoring			Fr. 156'000.–
---------------------------------	--	--	---------------

Autres charges			Fr. - 41'000.–
----------------	--	--	----------------

Résultat des concerts			Fr. + 149'000.–
-----------------------	--	--	-----------------

Charges d'exploitation de la salle

Autres frais d'exploitation	Fr.	- 702'000.–	
Amortissement + frais financiers	Fr.	<u>- 129'000.–</u>	
Exploitation - charges			Fr. - 831'000.–

Excédent de charges à couvrir par une subvention annuelle			Fr. - 682'000.–
---	--	--	-----------------

Subvention annuelle estimée			Fr. 682'000.–
-----------------------------	--	--	---------------

Subvention déjà versée par crédit supplémentaire jusqu'au 30.06.2007			Fr. - 237'000.–
--	--	--	-----------------

Subvention à voter pour la période du 01.07 au 31.12.2007			Fr. 445'000.–
---	--	--	---------------

arrondi à			Fr. 450'000.–
-----------	--	--	---------------

Si les comptes 2007 de la FMA devaient montrer que ce montant était plus important que nécessaire, l'excédent non utilisé sera restitué à la Ville.

En ce qui concerne la subvention 2008, il est prématuré de l'estimer aujourd'hui, compte tenu des débuts difficiles de cette salle tels que décrits plus avant. De nombreux changements sont en effet encore en cours, concernant aussi bien la gestion que l'orientation de la programmation. Il n'est donc guère possible de se fier à autre chose qu'à des projections basées sur les trois premiers mois de fonctionnement, dont on sait déjà qu'ils seront probablement peu représentatifs de l'ensemble de l'année ; on perçoit actuellement, grâce à la programmation faite par la nouvelle équipe, une amélioration de l'adéquation entre la salle et son public, ce qui laisse augurer des résultats meilleurs. Il est cependant trop tôt pour l'assurer. La Municipalité inscrira donc une subvention de Fr. 682'000.– au budget 2008 ; il s'agit d'un chiffre maximum étant donné la manière et les circonstances dans lesquelles il a été estimé. La Municipalité s'engage, d'ores et déjà, à actualiser ce chiffre, en fonction des résultats des mois en cours, de manière à pouvoir, le cas échéant, revoir à la baisse le montant de cette subvention par amendement au moment du vote du budget 2008 par votre Conseil.

4. Avenir de la salle

4.1 Les musiques actuelles à Lausanne

Les musiques actuelles et le soutien que la Municipalité souhaite leur apporter seront développés dans le futur rapport-préavis traitant de la politique culturelle de la Ville en réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise⁹. L'état des lieux commandé par la direction de la culture, du logement et du patrimoine à M. Daniel Rossellat à la fin de l'année 2006 a fourni des pistes de réflexion qui seront prises en compte.

A ce stade, la Municipalité tient à affirmer que les musiques actuelles ont une place à part entière dans le cadre de sa politique culturelle, au même titre que l'art lyrique, la musique classique, le théâtre ou la danse. Le public des musiques actuelles, qu'il soit lausannois, régional, voire international est nombreux, majoritairement jeune, et doit pouvoir bénéficier de créations artistiques de qualité, dans des lieux ad hoc.

Au vu de la situation d'urgence dans laquelle se trouve aujourd'hui la salle "Les Docks" et dans une volonté de clarifier la situation, la Municipalité souhaite préciser dans le présent préavis :

- la mission confiée à la salle de concert "Les Docks",
- les objectifs liés à la création des Docks.

4.2 Les musiques actuelles : essai de définition

La culture étant par essence en mouvement, elle ne saurait être figée par une définition. Dans le cas des musiques actuelles, l'exercice est particulièrement audacieux du fait de leur capacité constante de renouvellement et l'émergence de multiples formes. Les musiques actuelles se caractérisent par l'invention continuelle de nouveaux genres et de nouvelles dénominations, qui peuvent être regroupées en quatre familles principales soit :

1. les musiques actuelle amplifiées, comme le rock, le hip-hop, les musiques électroniques, qui utilisent l'amplification électrique comme mode de création ;
2. la chanson en tant que genre ;
3. les musiques du monde ;
4. les musiques improvisées.

⁹ BCC, 2004, T 1, pp. 372 ss

4.3 Mission de la salle de concert "Les Docks"

La mission de la salle de concerts "Les Docks", telle que souhaitée par la Municipalité et placée sous la responsabilité de la Fondation pour les musiques actuelles, se résume en trois points principaux :

- développer et encourager la création dans le domaine des musiques actuelles à Lausanne,
- offrir des concerts de musiques actuelles de qualité à des prix accessibles à l'ensemble du public,
- valoriser le travail des musiciens et créateurs locaux et régionaux.

4.4 Objectifs liés à la création de la salle de concert "Les Docks"

Au vu des nombreux débats qui ont entouré l'ouverture, puis les débuts d'exploitation de la salle, il apparaît nécessaire de préciser les objectifs liés à la création des Docks. Ces objectifs incitent aujourd'hui la Municipalité à solliciter de votre Conseil une augmentation de soutien financier, par le biais d'un crédit supplémentaire et d'une augmentation de la subvention dès l'exercice 2008.

Deux objectifs majeurs, soit la création d'un lieu avec une identité propre rattachée aux musiques actuelles et la mise en place d'une programmation variée ont pu être atteints pendant la première année d'exploitation de la salle : sur les 142 groupes qui se sont produits entre le 1^{er} décembre 2005 et le 31 décembre 2006, 50% sont de niveau international et 50% de niveau national et régional, dont 52% de vaudois. Ces concerts ont réuni plus de 30'000 spectateurs. Quelles qu'aient été les polémiques et les erreurs de gestion et de direction des lieux, le succès public de nombreux concerts, la visibilité et la place que la salle a trouvées auprès des artistes, séduits par le public, la qualité de l'accueil et le confort des lieux font des Docks un lieu incontournable du paysage des musiques actuelles.

D'autres objectifs d'importance sont précisés ci-dessous :

4.4.1 Contribuer au rayonnement culturel de la ville de Lausanne

A l'instar des quatre grandes institutions culturelles lausannoises que sont le Bèjart Ballet Lausanne, le Théâtre de Vidy-Lausanne, l'Orchestre de Chambre de Lausanne et l'Opéra de Lausanne, Les Docks doivent devenir un instrument du rayonnement régional et international de la Ville dans le domaine culturel. Les musiques actuelles génèrent un large public jeune, mobile, appelé à se renouveler et à s'agrandir : Lausanne a l'ambition d'acquérir une place prépondérante dans le domaine, face à d'autres villes romandes et alémaniques. Parallèlement, la venue de ce public régional, voire international aux Docks, est un atout non négligeable pour l'économie et le tourisme de notre ville.

4.4.2 Offrir une scène aux musiciens et groupes locaux et favoriser la créativité locale

La Municipalité tient à rappeler la vocation de formation de la salle des Docks qui doit, notamment, permettre aux musiciens locaux et régionaux d'accéder à la scène et être intégrés dans la programmation des saisons à venir. Cela implique également :

- la mise à disposition de locaux, en fonction de la programmation, aux musiciens et groupes locaux et régionaux pour un travail de préparation, de répétition et d'enregistrement,
- la collaboration avec les écoles professionnelles de musiques, d'art, de métiers du spectacle, de graphisme et d'audiovisuel, de manière à développer des créations entre diverses disciplines artistiques.

4.4.3 Développer les collaborations avec les différents acteurs des musiques actuelles lausannoises

En tant que pôle culturel, Les Docks doivent aussi développer des synergies avec les différents acteurs de la vie musicale lausannoise. Les musiques actuelles ne sauraient vivre autour d'un seul lieu. La Municipalité, dans le souci de l'intérêt du public, entend inciter l'ensemble des acteurs des musiques actuelles à collaborer, en fonction des événements et de la programmation des différents lieux.

Concernant plus spécifiquement Les Docks, la Fondation pour les musiques actuelles et la direction de la salle affirment leur volonté de travailler dans une démarche ouverte et complémentaire aux autres scènes "live" de la ville telles le club du Romandie (futur Sonic), le café-théâtre le Bourg, le théâtre 2.21, la cave du Bleu Léopard, ainsi que d'autres acteurs privés.

Dans cette optique, la Municipalité souhaite que Les Docks, au vu de leur capacité d'accueil supérieure aux autres scènes lausannoises spécifiquement destinées aux musiques actuelles, deviennent un lieu de référence de manifestations culturelles propres à ce domaine de la culture (festivals, événements) ou rassemblant son public potentiel.

4.4.4 Devenir un lieu de rencontre culturel et social

De par sa situation dans le quartier Flon-Sévelin, Les Docks sont un lieu rassembleur dans un quartier en pleine expansion et contribuent à renforcer le rôle de la culture comme facteur d'intégration sociale. Associés à d'autres lieux culturels importants (ARSENIC, théâtre Sévelin 36) mais également en lien avec des écoles (EPSIC, ETML, nouveau gymnase de Sévelin), Les Docks contribuent à faire vivre un quartier et sont un lieu de rencontre pour de nombreux jeunes Lausannoises et Vaudoises.

4.4.5 Statut de la salle de concerts "Les Docks"

Cette salle est au bénéfice d'une licence de discothèque sans restriction d'horaire. La Municipalité tient cependant à affirmer clairement que la vocation des Docks est d'être une salle de concerts et non pas une discothèque ou un club. La volonté de faire des Docks un lieu agréable, convivial et rassembleur nécessite pour la direction de la salle une certaine souplesse quant aux heures d'ouverture et de fermeture. La possibilité doit donc être offerte à la direction de la salle, quelques fois par année, de laisser cette dernière ouverte jusqu'à 4 heures du matin, ceci en fonction des concerts et sans aucune ambition commerciale.

5. Incidences financières

L'engagement financier de la Ville en faveur des Docks, tel que demandé dans le présent préavis, se résume ainsi :

Dépenses spéciales 2007 non répétitives :

- Crédit spécial pour l'assainissement des dettes au 31.12.2006	Fr.	330'500.–
- Crédit spécial pour assurer le fonctionnement des Docks du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2007	Fr.	450'000.–
		<hr/>
Incidence sur le budget de fonctionnement 2007	Fr.	780'500.–

Subvention annuelle future :

- pour l'exercice 2008, un montant maximum de Fr. 682'000.–

6. Conclusions

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2007/28 de la Municipalité du 10 mai 2007;
oui le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- a) d'adopter le projet présenté pour l'avenir de la salle des Docks ;
- b) d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 330'500.– pour l'assainissement de la situation financière de la FMA au 31.12.2006, montant à porter en augmentation de la rubrique 3600.365 du budget de l'exercice 2007 de la direction de la culture, du logement et du patrimoine;
- c) d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 450'000.– pour assurer le fonctionnement de la FMA au cours du deuxième semestre 2007 (juillet à décembre), montant à porter en augmentation de la rubrique 3600.365 du budget de l'exercice 2007 de la direction de la culture, du logement et du patrimoine.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Incidence sur le budget de 2007

Déficit prévu au budget de 2007		3'933'200.-
Nouveaux crédits votés	2'653'900.-	
Moins recettes	<u>- 6'500.-</u>	2'647'400.-
Nouveaux crédits demandés		819'600.-
Présent crédit	780'500.-	
Moins recettes	<u>- .-</u>	<u>780'500.-</u>
Déficit total présumé		<u><u>8'180'700.-</u></u>